

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00578 Numéro SIREN : 480 564 012 Nom ou dénomination : AMA ECHAPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt 40473

copie conforme originale

BARRON

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

Adresse de l'entreprise 127 BLD MAXIME GORKI 93240 STAINS

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * 4 8 0 5 6 4 0 1 2 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				31/12/2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		103 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	46 286	1 435
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	124 638	899
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		13 291
TOTAL (II)		BJ	BK	170 924	119 125
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		32 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		323 075
	Autres créances (3)	BZ	CA		11 933
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		15
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		62 972
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		430 494
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	170 924	549 619

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500.....)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	239 200
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes v. arts * EJ)	DG	54 200
	Report à nouveau	DH	(10 746)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 261
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	325 165
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
DETTES (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	50 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 645
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	132 825
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 984
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	224 454
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	549 619
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	224 454
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT				Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	562 413	FB	FC 562 413
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	354 515	FH	FI 354 515
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	916 927	FK	FL 916 927
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 13 971
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 218
	Autres produits (1) (11)				FQ 1 022
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 425 774
	Variation de stock (marchandises)*				FT (1 933)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 170 029
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 10 421
	Salaires et traitements *				FY 150 446
	Charges sociales (10)				FZ 53 695
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *		GA 2 498
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 81 101
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 40 108
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 213
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (213)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 39 895

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.A. ECHAPPEMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 453	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 453	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(2 453)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 181
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	932 139
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	897 878
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	34 261
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	24 528
			— Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	218
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	81 100
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CONTRAVENTIONS ROUTIÈRES		1 443			
GARANTIE CLIENT		1 010			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS A.M.A. ECHAPPEMENT										Néant ☐ *								
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1				Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ					D8			D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	103 500				KE			KF									
CORPORELLES	Terrains										KG					KH			KI									
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ					KK			KL										
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM					KN			KO										
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP					KQ			KR										
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	47 721				KT			KU										
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	98 821				KW			KX										
		Matériel de transport *								KY	13 174				KZ			LA										
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	13 543				LC			LD										
	Emballages récupérables et divers *								LE					LF			LG											
	Immobilisations corporelles en cours										LH					LI			LJ									
	Avances et acomptes										LK					LL			LM									
	TOTAL III										LN	173 259				LO			LP									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G					8M			8T								
		Autres participations										8U					8V			8W								
Autres titres immobilisés										1P					1R			1S										
Prêts et autres immobilisations financières										1T	13 291				1U			1V										
TOTAL IV										LQ	13 291				LR			LS										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	290 049				ØH			ØJ										
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN					CØ					DØ			D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO					LV					LW	103 500				IX	103 500	
CORPORELLES	Terrains										IP					LX					LY					LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ					MA					MB					MC			
		Sur sol d'autrui								IR					MD					ME					MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS					MG					MH					MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT					MJ	47 721				MK	47 721				ML	47 721	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers								IU					MM	98 821				MN	98 821				MO	98 821		
		Matériel de transport								IV					MP	13 174				MQ	13 174				MR	13 174		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								IW					MS	13 543				MT	13 543				MU	13 543		
		Emballages récupérables et divers *								IX					MV					MW					MX			
	Immobilisations corporelles en cours										MY					MZ					NA					NB		
	Avances et acomptes										NC					ND					NE					NF		
TOTAL III										IY					NG	173 259				NH	173 259				NI	173 259		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ					ØU					M7					ØW		
	Autres participations										IØ					ØX					ØY					ØZ		
	Autres titres immobilisés										1I					2B					2C					2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										1J					2E	13 291				2F	13 291				2G		
	TOTAL IV										1J					NJ	13 291				NK	13 291				2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14					ØK	290 049				ØL	290 049				ØM	276 759		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.A. ECHAPPEMENT				Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3A

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	13 291	UV		UW	13 291				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	323 075		323 075						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	376		376						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 956		2 956						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	8 600		8 600						
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	348 298	VU	335 007	VV	13 291				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	50 000		50 000							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	132 825		132 825							
Personnel et comptes rattachés			8C	7 117		7 117							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	11 741		11 741							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 181		3 181							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 959		4 959							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	986		986							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	13 645		13 645							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	224 454	VZ	224 454							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise SAS A.M.A. ECHAPPEMENT				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	34 261	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW	1 443	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	3 181	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
								WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I		WR	38 885
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	WW	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								XB		
									I6		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									WZ	
	Majoration d'amortissement *									XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers créoles (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 apuddecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies L2)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YC	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art.38 decies G)		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies E)		YI			YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	38 885	XJ	
						déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		XI	17 681
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	21 204	XO	

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.M.A. ECHAPPEMENT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	17 681
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	17 681
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	(0)
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(0)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	9 964
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

BA

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(49 291)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ - Réserves légales ☐ - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	38 545		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	ØF	(10 746)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		(10 746)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	6 210			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	12 755			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	74 353			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 708			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	76 213			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	170 029			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	6 107			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	4 314			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	10 421			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	183 385			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	124 707			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	151 259			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

138

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %, (11)						

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

99

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.M.A. ECHAPPEMENT</u>	Néant ☒ *
---	---

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS A.M.A. ECHAPPEMENT										Néant ☐ *																	
Exercice ouvert le: 01.01.2021 et clos le: 31.12.2021						Données en nombre de mois				1	2																
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																											
Effectif moyen du personnel * :										YP	5,00																
Dont apprentis										YF																	
Dont handicapés										YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	916 927																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																	
TOTAL 1										OX	916 927																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	1 022																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																	
Subventions d'exploitation reçues										OF	13 971																
Variation positive des stocks										OD	1 933																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																	
TOTAL 2										OM	16 926																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																											
Achats										ON	447 918																
Variation négative des stocks										OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	47 816																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	100 069																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	81 101																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																	
TOTAL 3										OJ	676 904																
IV - Valeur ajoutée produite																											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	256 949																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	256 949																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	916 927	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5,00																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																	
Période de référence						GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1
Date de cessation						HR		/		/		/															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

4 8 0 5 6 4 0 1 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

ADRESSE (voie)

127 BLD MAXIME GORKI

CODE POSTAL

93240

VILLE

STAINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 48056401200015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

ADRESSE (voie) 127 BLD MAXIME GORKI

CODE POSTAL 93240

VILLE STAINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

17A

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:											
SAS A.M.A. ECHAPPEMENT 127 BLD MAXIME GORKI 93240 STAINS															
SIRET	4	8	0	5	6	4	0	1	2	0	0	0	1	5	Mél: celine.f31@free.fr
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:											

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET															
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	GARAGE MIDAS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	21 204	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
			PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD PAR PAYS CÉCOTAC (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENRATION EXPERTS
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL RIVOLIER ET ASSOCIES 32 BIS RUE DES CHAMPS ELYSEES 94250 GENTILLY			
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Tél:	Tél:
	(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		30032022	STAINS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	
Examen de conformité ☐ prestataire : fiscale (ECF)			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
							e		
							f		
							g		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de indemnités forfaitaires		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
ADELINO BARREIRA	98	2021	30 407					
31 ALLEE ALICE 93140 BONDY								
LURDES BARREIRA	2	2021						
31 ALLEE ALICE 93140 BONDY								

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BA

| – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

24

SAS AMA ECHAPPEMENT

SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
127 BLD MAXIME GORKI
93240 STAINS
RCS BOBIGNY 480 564 012

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU GÉRANT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021, APPROUVE LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AINSI QUE LES OPÉRATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RÉSUMÉES DANS CE RAPPORT.

EN CONSÉQUENCE, ELLE DONNE AU GÉRANT QUITUS ENTIER ET DÉFINITIF ET SANS RÉSERVE DE L'EXÉCUTION DE SON MANDAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 34 261€.

↳ Affectation de la totalité de la somme soit 34 261 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE EN TANT QUE DE BESOIN LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LES ASSOCIÉS ET LA SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES D'ENTRER DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 223-19 DU NCC.

SAS AMA ECHAPPEMENT

SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
127 BLD MAXIME GORKI
93240 STAINS
RCS BOBIGNY 480 564 012

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 JUIN 2022

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

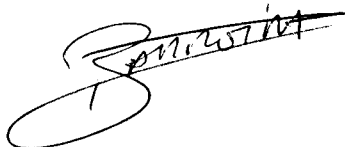
CHERS ASSOCIÉS,

L'ARTICLE L 223-19 DU NCC PRESCRIT À LA GÉRANCE D'ÉTABLIR UN RAPPORT SUR LES CONVENTIONS INTERVENUES DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DE SES GÉRANTS OU ASSOCIÉS.

RENTRE DANS LE CADRE DE CET ARTICLE, LES OPÉRATIONS SUIVANTES :

☛ LOYERS VERSES A LA SCI AMA POUR UN MONTANT DE 72 000€ H.T. POUR L'ANNÉE 2021.

LE GÉRANT,
M.BARREIRA



L'ASSOCIÉE,
MME.BARREIRA



SAS AMA ECHAPPEMENT

SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
127 BLD MAXIME GORKI
93240 STAINS
RCS BOBIGNY 480 564 012

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,

LE 10 JUIN, À 18H00,

L'ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ **LA SAS AMA ECHAPPEMENT**, SAS AU CAPITAL DE 7 500 €, DIVISÉ EN 100 PARTS SOCIALES DE 75 € CHACUNE, SE SONT RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE AU SIÈGE SOCIAL SUR CONVOCATION FAITE PAR LA GÉRANCE.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- MONSIEUR BARREIRA ADELINO, ASSOCIÉ-GÉRANT, PROPRIÉTAIRE DE :	98 PARTS
- MADAME OLIVEIRA LURDES ÉPOUSE BARREIRA ,ASSOCIÉE, PROPRIÉTAIRE DE :	2 PARTS
TOTAL :	100 PARTS

L'ASSEMBLÉE EST PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR BARREIRA ADELINO, GÉRANT, QUI CONSTATE QUE LES ASSOCIÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS POSSÈDENT 100 PARTS SOCIALES, SOIT PLUS DE LA MOITIÉ DES PARTS ; EN CONSÉQUENCE, L'ASSEMBLÉE PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DÉPOSE DEVANT L'ASSEMBLÉE, À LA DISPOSITION DES ASSOCIÉS :

- ↳ LE RAPPORT DU GÉRANT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021,
- ↳ LE COMPTE DE RÉSULTAT, LE BILAN, L'ANNEXE ET L'INVENTAIRE AU 31 DECEMBRE 2021.

PUIS, IL DÉCLARE QUE LE TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES, LE RAPPORT DU GÉRANT ET LES DOCUMENTS COMPTABLES CI-DESSUS VISÉS, À L'EXCEPTION DE L'INVENTAIRE, ONT ÉTÉ ADRESSÉS À CHAQUE ASSOCIÉ EN MÊME TEMPS QUE L'AVIS DE CONVOCATION.

IL PRÉCISE QUE L'INVENTAIRE A ÉTÉ TENU À LA DISPOSITION DES ASSOCIÉS AU SIÈGE SOCIAL DEPUIS CETTE MÊME DATE, CE DONT L'ASSEMBLÉE LUI DONNE ACTE.

LE PRÉSIDENT RAPPELLE ENSUITE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

- ↳ LECTURE DU RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE,
- ↳ APPROBATION DES COMPTES, AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS, QUITUS À LA GÉRANCE,
- ↳ OPÉRATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU NCC,
- ↳ RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE,
- ↳ QUESTIONS DIVERSES.

PUIS, IL DONNE LECTURE DU RAPPORT DU GÉRANT ET DÉCLARE LA DISCUSSION OUVERTE.

APRÈS UN LARGE ÉCHANGE DE VUES ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT MISES AUX VOIX :

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021, APPROUVE LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AINSI QUE LES OPÉRATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RÉSUMÉES DANS CE RAPPORT.

EN CONSÉQUENCE, ELLE DONNE À LA GÉRANCE QUITUS ENTIER ET DÉFINITIF ET SANS RÉSERVE DE L'EXÉCUTION DE SON MANDAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 34 261€.

- ↳ Affectation de la totalité de la somme soit 34 261 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE EN TANT QUE DE BESOIN LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LES ASSOCIÉS ET LA SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES D'ENTRER DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 223-19 DU NCC.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, LES ASSOCIÉS CONCERNÉS S'ABSTENANT.

QUATRIEME RESOLUTION

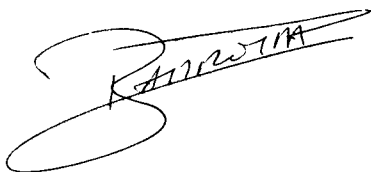
L'assemblée approuve la rémunération d'un montant de 30 407 € que le gérant a perçu durant l'exercice ainsi que le paiement par la société des charges sociales y afférentes. L'assemblée fixe sa rémunération pour l'exercice en cours à un montant équivalent

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

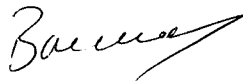
CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RIEN N'ÉTANT PLUS À L'ORDRE DU JOUR ET PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SÉANCE EST LEVÉE.

LE GÉRANT,
M.BARREIRA



L'ASSOCIÉE,
MME BARREIRA



ANNEXES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT (Plan comptable général en vigueur) de la société SAS A.M.A. ECHAPPEMENT

S.A.S. au CAPITAL de 7 500 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	549 619 Euros
RESULTAT BENEFICIAIRE :	34 261Euros

**TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.**

BH

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

II COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE
DE RESULTAT

III ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

BA

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2050
- Etat des amortissements :	N° 2055
- Etat des provisions :	N° 2056
- Etat des échéances de créances	N° 2057
- Etat des échéances des dettes	N° 2057

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme d'une SAS-SOCIETE A ACTIONS SIMPLIFIEES.
- Son capital de 7 500 € est divisé en 100 parts de 75 € chacune au 1^{er} Janvier 2021.

- Son capital au 31 DECEMBRE 2021 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2057

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

SAS AMA ECHAPPEMENT

SAS AU CAPITAL DE 7 500 €

127 BLD MAXIME GORKI

93240 STAINS

**APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

SAS AMA ECHAPPEMENT

SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
127 BLD MAXIME GORKI
93240 STAINS
RCS BOBIGNY 480 564 012

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2022**

CHERS ASSOCIÉS,

CONFORMÉMENT À LA LOI ET EN MA QUALITÉ DE GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ, J'AI L'HONNEUR DE VOUS PRÉSENTER MON RAPPORT SUR LA MARCHÉ DES AFFAIRES SOCIALES DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

POUR VOTRE INFORMATION, IL VOUS A ÉTÉ ENVOYÉ AVEC LE PRÉSENT RAPPORT, TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, À SAVOIR :

- ↳ LE BILAN,
- ↳ LE COMPTE DE RÉSULTAT,
- ↳ L'ANNEXE,
- ↳ LE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À VOTRE APPROBATION.

LES COMPTES SOUMIS À VOTRE APPROBATION ONT ÉTÉ ÉTABLIS SELON LES NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODE DU PLAN COMPTABLE EN VIGUEUR.
LES MÉTHODES D'ÉVALUATION N'ONT PAS CHANGÉES.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CET EXERCICE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ÉLEVÉ À 916 927 € CONTRE 964 480 € POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT, CE QUI EST EQUIVALENT.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 932 139 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	2 498 €
- Le Résultat d'EXPLOITATION EST BENEFICIAIRE DE :	40 108 €
- LE RÉSULTAT FINANCIER EST NEGATIF DE :	213 €
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL EST NEGATIF DE :	2 453 €
- L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ EST DE :	3 181 €

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles :
↳ 1 443 € Contraventions

EN CONSÉQUENCE, L'EXERCICE SE TRADUIT PAR UNE **BENEFICE NET DE 34 261 €.**

BA

LES ANNEES 2021 ET 2020 ONT ÉTÉ MARQUEES PAR LES CONTRAINTES QUI ONT PESEES SUR TOUTE ACTIVITE COLLECTIVE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE MONDIALE LIEE AU CORONAVIRUS-COVID19.

CET EXERCICE SE SOLDE PAR BENEFICE CONFORTABLE MALGRE UNE REPRISE D'ACTIVITE DIFFICILE.

NOUS AVONS REUSSE A MAINTENIR NOTRE NIVEAU D'ACTIVITE ET LES LIENS AVEC NOTRE CLIENTELE QUI EST RESTEE FIDELE ET AINSI OBTENU UN BENEFICE QUI VA NOUS PERMETTRE DE COMPENSER LES PERTES ANTERIEURES.

NOUS SOMMES TRES SATISFAITS DE CES RESULTATS.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

L'association de notre service de qualité à une grande image de marque nous a permis de nous développer auprès de nombreux clients.

Nous souhaitons continuer l'amélioration de nos services grâce à de nouveaux investissements en matériels. Ces efforts devraient nous permettre de stabiliser durablement notre activité et notre notoriété.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

AUCUNE NOUVELLE CONVENTION SUSCEPTIBLE DE TOMBER SOUS LE COUP DE L'ARTICLE L 223-19 DU NCC N'EST VENUE À LA CONNAISSANCE DE LA GÉRANCE. LES CONVENTIONS ANTERIEURES CONTINUANT À S'APPLIQUER.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 34 261€.

→ Affectation de la totalité de la somme soit 34 261 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

NOUS VOUS SOUHAITONS QUE CES DIVERSES PROPOSITIONS EMPORIENT VOTRE APPROBATION ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER À LA GÉRANCE QUITUS DE SA GESTION POUR L'EXERCICE SUR LES COMPTES DUQUEL VOUS AVEZ À VOUS PRONONCER.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE LE TEXTE DES RÉSOLUTIONS QUI VOUS SONT PROPOSÉES.

LE GÉRANT,
M.BARREIRA

